

Le vendredi 25 avril 2008 - le vingt cinq avril deux mille huit, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle de Formation de la Mairie de Bazancourt, sous la Présidence de Monsieur Yannick KERHARO,

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de :

Monsieur Bernard GASSMANN, excusé, qui a donné pouvoir à Monsieur Eric PINIARSKI,  
Monsieur Laurent MARECHEAU, absent.

Madame Catherine CANTON est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

-----  
**N° 467**  
***Formation des commissions***  
***28 pour***

Le Président expose à l'assemblée l'intérêt de la mise en place de commissions communautaires notamment afin d'étudier et de préparer les questions soumises au Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, il est décidé dans les conditions fixées par l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, de créer les commissions suivantes et d'élire les membres titulaires et suppléants du Conseil Communautaire qui souhaitent les composer ( et ayant accepté leur mandat).

COMPOSITION DES COMMISSIONS

- ci-joint documents annexés.

-----  
**N° 468**  
***Désignation de la Commission d'Appel d'Offres***

Le Président expose à l'assemblée que l'article 22 du code des marchés publics fixe la composition des commissions d'appel d'offres, ainsi que le mode de scrutin (scrutin de liste).

Il précise que la commission est notamment composée, en ce qui concerne les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) ne comprenant pas de commune de plus de 3500 habitants, par le Président, (ou son représentant) et par 3 membres titulaires et 3 suppléants élus par le Conseil communautaire à la représentation proportionnelle au plus fort reste (scrutin de liste).

Il est ensuite procédé à l'élection des membres de cette commission.

Une seule liste est présentée.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- M. Patrice MOUSEL : 28 voix	M. Max BOIRAME : 28 voix
- M. Guy RIFFE : 28 voix	M. Franck GUREGHIAN : 28 voix
- M. Claude VIGNON : 28 voix	M. Hervé RENAULT : 28 voix

Ont été proclamés élus :

Titulaires

- M. Patrice MOUSEL  
- M. Guy RIFFE  
- M. Claude VIGNON

Suppléants

M. Max BOIRAME  
M. Franck GUREGHIAN  
M. Hervé RENAULT

-----  
**N° 469**  
**Désignation des délégués communautaire**  
**Commission locale de l'eau**  
**28 pour**

Monsieur KERHARO indique qu'il convient de désigner le délégué titulaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe et son suppléant auprès de la Commission locale de l'eau créée dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.).

Ayant entendu cet exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité

**DESIGNE** les membres suivants :

Titulaire : M. Claude VIGNON  
Suppléant : M. Yannick KERHARO

-----  
**N° 470**  
**Désignation du délégué communautaire.**  
**Comité Local d'Information et de Concertation de CRISTANOL (C.L.I.C.)**  
**28 pour**

Monsieur KERHARO donne lecture à l'assemblée du courrier du 17 mars 2008 reçu de Monsieur le Préfet de la Région Champagne Ardenne sollicitant la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe pour désigner notre délégué auprès du Comité Local d'Information et de Concertation de CRISTANOL (C.L.I.C.).

Ayant entendu cet exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité

**DESIGNE:**

Monsieur Yannick KERHARO

-----  
**N° 471**  
**Présentation des éléments budgétaires**

Monsieur Laurent MARECHEAU arrive en séance.

Monsieur le Président présente à l'assemblée une présentation synthétique des budgets communautaires (principal + budget annexe du Val des Bois) accompagnée d'un état de la fiscalité de la Communauté de Communes et des communes membres de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe au titre de 2007.

Il explicite la fiscalité notamment au niveau de la Taxe Professionnelle.

Enfin, une présentation des comptes par service est réalisée.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND NOTE de ce point d'information.

-----  
N° 472

### *Présentation des dossiers en cours*

Monsieur le Président fait le point sur les dossiers en cours à savoir :

➤ **CRECHE COMMUNAUTAIRE A BOULT SUR SUIPPE**

Présentation du dossier est faite par le biais d'un support graphique (plan, photos, fiche financière et technique)

Il indique que les travaux devraient s'achever courant juin 2008.

Le déménagement interviendra ensuite et l'équipement y compris le relais "Assistants Maternelles" fonctionnera à plein temps dès la rentrée scolaire 2008.

➤ **POLE SCOLAIRE, SPORTIF ET DE SERVICES DU SECTEUR EST**

Monsieur le Président rappelle l'historique de ce dossier engagé en 2005 puis présente l'échéancier de l'opération qui doit aboutir à livrer les équipements pour la rentrée scolaire 2011.

Un support graphique établi par le Cabinet BECARD et PALAY est ensuite présenté à l'assemblée, puis les surfaces du programme et le coût estimatif de l'opération.

Il indique d'autre part, qu'il conviendra de prendre une délibération par rapport à ce coût d'objectif afin de lancer les procédures pour le recrutement de l'architecte et les autres prestataires techniques.

➤ **ETUDE D'AMENAGEMENT D'ENTRETIEN ET DE VALORISATION DE LA RIVIERE SUIPPE**

Monsieur Claude VIGNON présente à l'assemblée la démarche de cette étude engagée depuis 2005 en collaboration avec le Syndicat Mixte Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Vesle (S.I.A.BA.VE) en sa qualité d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.

Il distribue un document retraçant l'historique, la problématique, le financement et le calendrier de l'étude. Il précise que c'est le Cabinet POYRY ENVIRONNEMENT qui a été retenu.

Les conclusions de l'étude devraient être rendues pour fin 2008 afin d'engager la phase administrative du dossier pour réalisation des travaux à compter de juin 2009.

➤ **POLE DE COMPETITIVITE ET PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DES SOHETTES/VAL DES BOIS**

Monsieur KERHARO présente tout d'abord à l'assemblée la genèse du pôle de compétitivité en explicitant le concept.

Présentation est faite par le biais d'une cartographie de la zone impactée.

- Secteur actuellement industrialisé de Bazancourt et ses extensions,
- Pôle pondéreux le long de la voie ferrée sur le territoire de Pomacle,
- Parc d'activités Sohettes/Val des Bois de l'autre côté de l'A34 (communes de Warmeriville/Isles sur Suipe/Pomacle/Lavannes)

Pour ce dernier point, l'étude a été menée en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Eprenay.

Dans ce cadre, il est également prévu la réalisation d'une voirie de contournement "Est - Ouest" axée sur le RD 20A actuel allant de Bétheniville à l'Est vers l'A 26 à l'Ouest.

Monsieur RIFFE présente par le biais d'un support graphique les principaux éléments techniques de l'étude réalisée par le Cabinet EGIS ENVIRONNEMENT et cofinancée à part égale par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Eprenay et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe.

Il précise qu'une étude est actuellement menée par le Cabinet AMODIAG ENVIRONNEMENT sur la ressource en eau de ce secteur en partenariat avec la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, notre Assistant à Maîtrise d'Ouvrage sur cette partie du dossier.

Il indique que nous avons également recruté le Cabinet INITIALITE pour aider la recherche de fonds européens

Enfin, une 3<sup>ème</sup> tranche de viabilisation est quasiment achevée sur le secteur du Val des Bois (Budget Annexe), elle va permettre l'accueil d'entreprises sur 10 lots représentant environ 32 000 m<sup>2</sup>.

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**PREND NOTE** de ces informations.

-----  
**N° 473**

### ***Construction d'un pôle scolaire, sportif et de services sur le secteur Est de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe 29 pour***

Le Président expose au Conseil communautaire que la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe a décidé de construire un pôle scolaire, sportif et de services sur le secteur Est de la Communauté de Communes.

Cette opération, conformément au pré - programme comprendrait :

- un pôle sportif (salle multisports, salle des arts martiaux et locaux communs) sur le site d'Isles sur Suippe d'une superficie bâtie de 1 570m<sup>2</sup>.
- un pôle scolaire (école maternelle, école élémentaire, restauration et espaces collectifs extérieurs) sur le site HARMEL d'une superficie bâtie de 5 710m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**ADOpte** le projet de construction d'un pôle scolaire, sportif et de services sur le secteur Est de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe,

**ADOpte** le pré - programme de construction,

**ADOpte** l'estimation prévisionnelle des travaux arrêtée à 5 957 000,00 € HT au titre de la tranche ferme (bâtiments et espaces extérieurs) et 1 372 000,00 € HTVA au titre de la tranche conditionnelle (parvis) soit un total HTVA de 7 329 000,00 €.

**AUTORISE** le Président à lancer les procédures réglementaires nécessaires concernant :

- la consultation du maître d'œuvre,
- la consultation pour l'étude de sol,
- la consultation pour le géomètre,
- la consultation pour le contrôleur technique,
- la consultation pour la coordination sécurité,
- la consultation des entreprises,
- la consultation pour la souscription d'une assurance dommage ouvrage.

et signer tous les documents, marchés et avenants afférents.

-----  
**N° 474**  
**Schéma de développement commercial**  
**de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe**  
**29 pour**

Compte tenu des demandes récurrentes d'implantation de surfaces commerciales auxquelles il est difficile de répondre sans risquer de perturber l'équilibre existant et, afin d'évaluer la pertinence de l'offre commerciale actuelle et la demande des populations éventuellement insatisfaite,

Monsieur le Président indique qu'il est aujourd'hui nécessaire de réaliser une étude portant sur le développement commercial de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe afin d'organiser celui-ci de façon cohérente sur le plan économique et spatial.

Il propose de contacter la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Epernay afin de nous conseiller sur la rédaction d'un Cahier des Charges qui intégrerait :

- la réalisation d'un état des lieux,
- l'élaboration d'une démarche prospective à 5 ans,
- la mise au point d'une stratégie de développement.

Ayant entendu cet exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité

**AUTORISE** le Président à lancer la procédure pour définir le cahier des charges de l'étude en vue d'un appel à candidatures pour le recrutement d'un cabinet spécialisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30 minutes le vendredi 25 avril 2008.